

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/193

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – EVB BELLEGARDE GYM

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et L.2212.2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association EVB BELLEGARDE GYM, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie :

- du vendredi 2 décembre 2022 à 12h00 au dimanche 4 décembre 2022 à 12h00, au Centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF,
- du dimanche 4 décembre 2022 à 12h00 au dimanche 4 décembre 2022 à 20h00, au Centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF.

ARRETE

Article 1 : L'association EVB BELLEGARDE GYM est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 :

- du vendredi 2 décembre 2022 à 12h00 au dimanche 4 décembre 2022 à 12h00, au Centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF,
- du dimanche 4 décembre 2022 à 12h00 au dimanche 4 décembre 2022 à 20h00, au Centre sportif Marcel Berthet, 01200 Valsershône, à l'occasion du championnat interdépartemental de gymnastique GAM-GAF.

Article 2 : L'association EVB BELLEGARDE GYM se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 21 novembre 2022

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA

Mis en ligne le 24/11/2022